



Évaluation et accréditation internationales

DOCUMENTS D'ÉVALUATION ET D'ACCREDITATION

Licence de Droit

Faculté de Droit
Université Dar Al-Uloom

Arabie Saoudite

Décembre 2021

Rapport publié le 07/01/2022

SOMMAIRE

Rapport d'évaluation	pages 2 à 18
Observations de l'établissement	pages 19 à 21
Décision d'accréditation	pages 22 à 25

RAPPORT D'ÉVALUATION

Licence de Droit

Université Dar Al-Uloom
Faculté de Droit

Arabie Saoudite

Septembre 2021

L'Université Dar Al-Uloom a demandé l'évaluation de sa licence de droit par le Hcéres. Le référentiel d'évaluation utilisé est le référentiel spécifique d'évaluation externe des formations à l'étranger, adopté par le Conseil du Hcéres le 4 octobre 2016. Il est disponible sur le site internet du Hcéres www.hceres.fr.

En raison de circonstances exceptionnelles, le déroulé de l'évaluation a été adapté (remplacement de la visite physique du comité par des séances de visite en visioconférence), tout en respectant les principes fondamentaux de l'évaluation d'une formation : suivi du référentiel d'évaluation externe, envoi par l'établissement de son Rapport d'autoévaluation (RAE) et des documents annexes demandés, mise en place du comité d'experts par le Hcéres, travail collégial du comité, entretiens avec l'établissement et ses partenaires en visioconférence, rédaction du rapport et transmission de ce dernier dans sa version provisoire puis définitive à l'établissement, réponse de l'établissement au rapport du comité.

Cette procédure spécifique est conforme à la position officielle définie conjointement par EQAR et ENQA.¹

Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Johanna Guillaumé, Présidente du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

¹ <https://enqa.eu/index.php/home/enqa-statement-on-covid-19-pandemic/>

I. FICHE D'IDENTITÉ DE LA FORMATION

Université/établissement : Université Dar Al-Uloom

Composante, faculté ou département concerné : Faculté de droit (département droit privé / département droit public)

Nom de la formation : Licence de droit

Année de création et contexte : 2008

Lieu(x) où la formation est dispensée : Riyad (Arabie Saoudite).

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Nom, prénom : Mufleh AL-Kahtani, Doyen de la faculté

Corps et grade : Professeur associé

Discipline principale enseignée : Droit public

RÉSULTATS DES ACCRÉDITATIONS ANTÉRIEURES ET SYSTÈME QUALITÉ MIS EN PLACE

La formation a été accréditée par le Hcéres en 2015 pour une période de cinq ans (juillet 2015-juillet 2020).

L'Université Dar Al-Uloom a mis en place un système interne de qualité (« *Quality Manuel 2020* », fourni en annexe). Le système qualité mis en place au niveau de l'Université a été décliné au sein de la Faculté de droit à travers « l'Unité de la qualité ».

MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS MIS À DISPOSITION DE LA FORMATION

Moyens humains

La Faculté de droit compte 31 enseignants titulaires : 17 en droit privé et 14 en droit public.

Répartition par genre	
Nombre d'enseignants titulaires	Nombre d'enseignantes titulaires
21	10

Répartition par grade	
Professeurs	4
Professeurs associés	6
Professeurs assistants	17
Conférenciers	4

Répartition par nationalité	
Nombre d'enseignants/enseignantes saoudiens	Nombre d'enseignants/enseignantes étrangers
17	14

L'équipe pédagogique est également composée d'intervenants extérieurs qui sont, soit enseignants dans d'autres universités, soit praticiens du droit (secteur public ou secteur privé).

Moyens matériels

Lors de la précédente évaluation par le Hcéres en 2015, l'offre d'ouvrages juridiques accessibles à la bibliothèque avait été jugée insuffisante. L'Université a amélioré la situation en achetant des ouvrages et en souscrivant des abonnements avec des bibliothèques numériques pour accéder à des ressources numériques (actuellement, 12 accords avec des bibliothèques numériques).

Le dossier fournit un tableau (p. 36) recensant les moyens et équipements présents au sein de la formation. Ils apparaissent nombreux, diversifiés et stables depuis trois ans. L'Université dispose de moyens technologiques modernes : salles de cours équipées de BlackBoard (48), ordinateurs (161), un tribunal fictif.

EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET LEUR TYPOLOGIE SUR LES 4 DERNIÈRES ANNÉES

Nombre d'étudiants inscrits			
Année	Étudiants	Étudiantes	Total
2015	710	457	1167
2016	699	471	1170
2017	673	434	1107
2018	606	405	1011
2019	598	374	972
2020	532	358	890

(* cf. page 5 de la fiche annexe 2)

Nombre d'étudiants nouvellement inscrits			
Année	Étudiants	Étudiantes	Total
2015	186	122	308
2016	110	66	176
2017	110	57	167
2018	98	39	137
2019	125	102	227
2020	121	103	224

(* cf. page 5 de la fiche annexe 2)

Nombre d'étudiants/étudiantes étrangers*	
2015	8
2016	5
2017	2
2018	5
2019	5
2020	5

(* cf. pages 27-28 du rapport d'autoévaluation)

II. DESCRIPTION DE LA VISITE SUR SITE

COMPOSITION DU COMITÉ D'EXPERTS

Président :

- Johanna Guillaumé, Professeur de droit privé, Doyen de la faculté de droit, Université de Rouen.

Experts :

- Sara Godechot, Professeur de droit privé, Université Paris-Est Créteil ;
- Guilhem Julia, Maître de conférences en droit privé, Université Sorbonne Paris-Nord ;
- Charlotte Mebarek, Docteur en droit privé, Université de Rouen.

Le Hcéres était représenté par Martin Lebeau, conseiller scientifique, et par Michelle Houppé, responsable de projet.

DÉROULÉ DE LA VISITE

Dates de la visite : 14 et 15 juin 2021

Résumé du déroulement :

Compte tenu du contexte sanitaire, la visite s'est tenue à distance, en visioconférence.

La langue de travail était la langue française, l'Université Dar-Al Uloom ayant fait appel à des interprètes. Conformément à la nouvelle procédure saoudienne, un membre de l'Agence nationale d'évaluation a assisté, en tant qu'observateur, aux entretiens du comité.

Lors de la première journée de visite, une interprète a également assisté aux entretiens. Le Dr. Houari Belarbi, en sa qualité de Consultant-Membre du comité de rédaction du rapport d'autoévaluation, a assisté à l'ensemble des entretiens et assuré la traduction lors de la seconde journée.

Organisation de la visite et coopération de la formation et de l'établissement à accréditer :

Le calendrier de la visite a été proposé par l'Université Dar-Al Uloom et approuvé par le comité.

L'Université a assuré l'organisation matérielle de la visite virtuelle.

Durant deux jours, les entretiens se sont succédé, permettant des échanges avec différents responsables et acteurs de l'établissement et de la formation, ainsi qu'avec des employeurs, des étudiants et des diplômés. Le programme des visites a été réparti de la façon suivante :

- Session d'ouverture visant à présenter l'établissement
- Présentation de la formation et discussions
- Autoévaluation et assurance-qualité
- Diplômés et employeurs
- Enseignants
- Étudiants
- Session de clôture.

Par ailleurs, le comité s'est réuni en privé à plusieurs reprises durant ces deux journées.

Le planning qui avait été établi a été respecté. Les entretiens ont été l'occasion de poser toutes les questions nécessaires à la bonne compréhension du rapport d'autoévaluation et des annexes transmises par l'Université. Les échanges ont été productifs et ont permis aux membres du comité de bien cerner les enjeux et le contenu du programme, ainsi que sa structuration en termes de pilotage.

La visite du campus n'ayant pu avoir lieu, l'Université a diffusé un film qui a permis aux membres du comité de visualiser les bâtiments, les salles d'enseignement et les infrastructures (bibliothèque, salles informatiques, restauration, installations sportives, etc.).

Personnes rencontrées :

Direction :

- Président de l'Université : Prof. Khalid bin Abdulrahman Al-Hamoudi
- Vice-président de l'Université : Prof. Ebtissm Al-uthman
- Doyen de la Faculté : Dr Mufleh AL-Kahtani

- Vice-doyenne de la Faculté : Dr Kholood Al-Kahtani
- Vice-doyen de la Faculté : Dr Mohammed Al-Subai
- Chef du Département de droit privé : Dr Hussein Al-Ghachami
- Chef du Département de droit public et responsable du programme de formation : Dr Ahmed Aghrir
- Doyen des admissions et des inscriptions : Dr Abdelrahmane Al- Azman
- Membre du Conseil facultatif : M. Khaled Al-Fakhiri

Domaine « Qualité » :

- Responsable qualité de l'Université : Dr. Mohammed Samir
- Président de l'unité qualité de la Faculté : Dr. Ahmed Aghrir
- Coordinateur des travaux de développement et de la qualité : Dr. Fahim Ayed
- Présidente de la commission de la qualité du département de droit public : Dr. Houda Al-Sayed
- Présidente de la commission de la qualité du département de droit privé : Dr. Nadia Kadhem

Enseignants :

- Pr. Ismaeel Sfahi, Professeur
- Pr. Nahad Mhmad, Professeur
- Dr Shawakh Al-Ahmad, Professeur associé
- Dr Fahim Ayed, Professeur assistant
- Dr Houda Al-Sayed, Professeur associé
- Dr Nadia Kathim, Professeur assistant
- Dr Adel Hammad, Professeur assistant

Diplômés et employeurs :

- Responsable du centre d'orientation et développement professionnel : Mme. Leila Al-Hawirini
- Responsable de la commission des diplômés : Dr. Adel Al-Hamad
- Employeurs : Dr. Ahmed Abdulaziz Alsquih (avocat), Mme. Fay Al-Harhi (ministère de l'Investissement), M. Ahmed Al-Mahmoud (Association des droits de l'homme)
- Diplômés : M. Nawaf Al-Saoud, M. Khaled Al-Moussa, Mme Ahoud Al-Uthaim

Étudiants : Ahamad Hamid, Amjad Al Amri, Areej Al Otibi, Naif Alanazi, Norah AlNgeer, Salman Al Salman, Sultan Alqahtani.

III. PRÉSENTATION DE LA FORMATION

L'Université Dar Al-Uloom est une université privée créée en 2008, et qui a débuté son activité en 2009. Elle est composée de six facultés :

- Ingénierie architecturale et design numérique,
- Gestion des affaires,
- Droit,
- Médecine,
- Pharmacie et sciences médicales appliquées,
- Médecine dentaire.

La Faculté de droit fut créée en 2008. Dans un contexte très concurrentiel, compte tenu du nombre d'universités privées au sein du Royaume qui offrent des formations en droit, la Faculté de droit de l'Université Dar Al-Uloom se distingue par son ancienneté : c'est en effet la première faculté de droit privée créée en Arabie saoudite.

La Faculté de droit est composée de deux départements, l'un de droit privé, l'autre de droit public. Parmi les enseignants titulaires, on compte 17 enseignants en droit privé et 14 enseignants en droit public. L'équipe pédagogique est également composée d'une dizaine d'intervenants extérieurs.

La Faculté de droit accueille tant des étudiants que des étudiantes. Les étudiants de nationalité étrangère sont peu nombreux, la quasi-totalité des étudiants étant de nationalité saoudienne. Au second semestre de l'année 2019/2020, 972 étudiants étaient inscrits à la Faculté de droit.

L'offre de formation de la Faculté de droit se décline de la façon suivante :

- Licence en droit
- Master de droit privé
- Master de droit public.

Ces deux masters ont été créés récemment (2018). Ils remplacent le master de droit commercial et le master de droit pénal qui existaient précédemment. La Faculté a ainsi choisi de proposer une offre de formation plus

généraliste au niveau master. Pour l'avenir, la mise en place de masters plus spécialisés (droit du sport, par exemple) est envisagée, en sus des masters généralistes existants.

La licence offre une formation en droit généraliste, à la fois théorique et pratique. À l'issue de leur formation, les diplômés peuvent soit poursuivre leurs études en master, soit s'insérer professionnellement.

La Faculté de droit a mis en place un nouveau plan de cours en 2018. Par ailleurs, l'Université a adopté un nouveau plan stratégique pour la période 2020/2025. Il est important de noter que l'ensemble de ces évolutions doit respecter les règles nationales qui régissent les universités privées, ce qui signifie que de nombreux éléments sont imposés par la loi à l'Université Dar Al-Uloom, comme aux autres universités.

Le nouveau plan de formation se caractérise par une forte volonté de professionnalisation. D'ailleurs, la durée moyenne de la licence est passée de 4 ans en 2015 à 4,5 ans aujourd'hui car un nouveau semestre a été créé, entièrement dédié à la réalisation d'un stage.

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE D'AUTOÉVALUATION DE LA FORMATION

En 2015, la licence en droit avait été évaluée par le Hcéres et avait reçu l'accréditation pour une période de cinq ans, soit jusqu'en juillet 2020. Cette accréditation s'accompagnait de plusieurs points de vigilance. Depuis 2015, l'Université Dar-Al Uloom a tenté de perfectionner sa licence en droit. Elle a également recruté de nouveaux enseignants titulaires et procédé à la désignation de nouveaux responsables de la formation.

Pour s'assurer de la qualité de sa formation et de la pertinence des changements mis en œuvre depuis 2015, la Faculté a décidé de demander le renouvellement de son accréditation au Hcéres.

IV. SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

DOMAINE 1. FINALITE DE LA FORMATION

1. Des objectifs explicites en ce qui concerne les connaissances et les compétences à acquérir

La Licence en droit a pour objectif de fournir aux étudiants une formation juridique générale. Le programme consiste à enseigner le droit afin de former des praticiens du droit spécialisé dans le droit local saoudien.

La Licence en droit s'organise en neuf semestres. Une première année, appelée programme préparatoire obligatoire, a pour fonction de sélectionner les étudiants en fonction de leur aptitude à s'approprier le raisonnement juridique et de leur niveau d'anglais. Ce programme préparatoire contient un cours d'anglais obligatoire (Engl. 1300), des cours d'introduction aux différentes disciplines juridiques généralistes (Introduction au droit, Law 1101 ; Criminologie, Law 1102 ; Histoire du droit, Law 1112) ainsi que des cours d'introduction au droit local (Introduction à la doctrine islamique, Law 1110 et Introduction à la jurisprudence islamique, Law 1113).

À la suite de ce programme préparatoire obligatoire, les étudiants bénéficient d'une formation juridique complète et générale couvrant les principales matières du droit. Le programme de licence contient :

- des cours de droit privé (Droit des obligations, Law 1212 et Law 1411 ; Droit des contrats, Law 1233 et Law 1215 ; Droit de la famille Law, 1117 ; Droit des successions, Law 1227 ; Droit commercial, Law 1226 ; Droit bancaire, Law 1323 ; Droit du travail, Law 1311 ; Procédure civile, Law 1316 et Law 1317) ;
- des cours de droit public (Droit constitutionnel, Law 1136 ; Droit administratif Law, 1138 ; Droit des contrats publics, Law 1233) ;
- ainsi que des cours de droit pénal (Droit pénal général, Law 1245 ; Droit pénal spécial, Law 1344).

De plus, la Licence en droit prévoit également l'enseignement de disciplines juridiques spécialisées (Droit international privé, Law 1412 ; Droit international public, Law 1135 et Law 1239 ; Droit maritime, Law 1325 ; Droit de la propriété intellectuelle, Law 1413 ; Droit fiscal, Law 1435). Enfin, le programme offre une formation spécialisée en droit local saoudien par l'étude de la doctrine islamique (Law 1415).

Le programme permet aux étudiants de choisir des enseignements destinés à ajouter une dimension internationale à leur formation. Deux cours optionnels sont proposés aux étudiants : un cours dispensé en anglais de terminologie juridique (Law 1309) et un cours de droit du commerce international (Law 1422).

Lors des visites, il est apparu que la Licence offrait aux étudiants une formation théorique au raisonnement juridique et des compétences professionnelles dans le domaine du droit. Le programme accorde une place importante à l'aspect pratique de l'enseignement afin de fournir une formation professionnalisante aux étudiants. Le nouveau plan de cours, mis en place en 2018 avec la collaboration des partenaires de la Faculté issus du monde professionnel, a donné lieu à la création d'un neuvième semestre consacré à la formation pratique (Law 1445) et dédié au stage.

Les résultats d'apprentissage sont clairement identifiés et s'organisent autour de trois axes : les connaissances (savoirs), les compétences (savoir-faire) et les valeurs (savoir-être).

S'agissant des connaissances, les étudiants diplômés doivent maîtriser :

- les différentes branches du droit ;
- les règles et dispositions de la législation islamique ;
- la méthodologie juridique et les fondements de la recherche scientifique juridique.

Les compétences que doivent acquérir les étudiants diplômés sont les suivantes :

- appliquer les dispositions juridiques aux faits et aux problèmes soulevés ;
- rédiger un mémoire juridique et de disposer des qualités oratoires nécessaires aux plaidoiries ;
- utiliser des logiciels et des technologies modernes dans les domaines de spécialisation juridique et judiciaire ;
- comparer les différents systèmes et écoles juridiques ;
- évaluer les connaissances acquises et maîtriser leur application pour apporter des solutions juridiques aux cas et problèmes selon leur domaine de spécialisation.

Les étudiants diplômés doivent avoir obtenu une formation axée vers le savoir-être et les valeurs en étant capables de:

- s'engager à respecter l'éthique personnelle, professionnelle et académique ;
- participer à l'autoévaluation du niveau d'apprentissage et de performance, et prendre, de manière indépendante, des décisions logiques appuyées sur des arguments et des preuves ;
- diriger des équipes de travail avec souplesse et efficacité ;
- participer à la recherche de solutions constructives aux problèmes soulevés par la société dans les domaines juridiques.

Les entretiens ont permis de constater que les étudiants avaient connaissance du contenu du programme et des enseignements ainsi que des résultats d'apprentissage attendus.

2. Les débouchés en matière de métiers et de poursuite d'études

La Licence en droit vise un double objectif : l'insertion professionnelle et la poursuite d'études au niveau master, en Arabie saoudite ou à l'étranger. La Faculté propose deux programmes de master : un de master droit privé et un master droit public.

Lors des entretiens, les étudiants ont précisé qu'ils avaient connaissance des débouchés professionnels qui s'offraient à eux à la suite de l'obtention de leur diplôme et que les programmes de masters proposés par la Faculté leur étaient présentés et communiqués au cours de leur formation.

Concernant l'objectif de l'insertion professionnelle des diplômés, la Faculté indique que la Licence est destinée à offrir des possibilités d'emploi dans le secteur public et le secteur privé. Les débouchés professionnels sont les suivants : avocat, magistrat, conseiller juridique, juriste dans le secteur bancaire, juriste au sein des administrations juridiques auprès des différents ministères et conseils du Gouvernement.

Lors des entretiens, il est apparu que les étudiants diplômés insérés dans le monde professionnel étaient recrutés principalement dans le secteur public et occupaient un emploi au sein des administrations saoudiennes.

Il est à noter que le taux d'insertion professionnelle a augmenté, passant de 37% en 2017-2019 à 68% en 2019-2020. Cette augmentation résulte de la mise en place de dispositifs visant à favoriser l'insertion professionnelle immédiate des diplômés. À cet effet, une journée des métiers est organisée chaque année par l'Université Dar Al-Uloom afin de favoriser la rencontre entre les étudiants et les employeurs. De plus, un centre d'orientation a été institué. Le centre d'orientation bénéficie d'un partenariat entre l'Université Dar Al-Uloom et les administrations saoudiennes permettant à la fois aux employeurs de diffuser les postes à pourvoir et aux étudiants de candidater à ces postes à la suite de l'obtention de leur diplôme.

L'Université Dar Al-Uloom est ainsi fortement impliquée dans l'insertion professionnelle des étudiants en mettant en relation les étudiants et des employeurs et en proposant un diplôme qui correspond au marché de l'emploi local.

Concernant l'objectif de la poursuite d'études, il est à noter que le taux de diplômés s'inscrivant en master est plus faible que le taux de diplômés en insertion professionnelle. En 2019-2020, 22% des diplômés ont intégré un des deux programmes de masters proposés par la Faculté. Il a été précisé lors des entretiens que certains étudiants ne poursuivaient pas immédiatement en master à la suite de l'obtention du diplôme de licence mais intégraient le programme de master après avoir acquis une expérience professionnelle.

Aucune donnée n'a été transmise s'agissant des diplômés poursuivant leurs études au niveau master à l'étranger. Sur ce point, il semble y avoir une inadéquation entre l'objectif affiché de poursuite d'études à l'étranger et les moyens mis en œuvre pour atteindre cet objectif : les cours de langues étrangères sont des matières optionnelles et les cours obligatoires portent principalement sur le système juridique local. Ces deux éléments peuvent constituer un obstacle pour les étudiants lorsqu'ils envisagent une poursuite d'études à l'étranger (V. *infra*, Domaine 3 « Organisation pédagogique de la formation »).

DOMAINE 2. POSITIONNEMENT DE LA FORMATION

1. Le positionnement de la formation dans le cadre régional, national et international

Le Royaume d'Arabie saoudite compte 29 universités publiques, dont 8 proposent l'enseignement du droit. Il y a en outre 14 universités privées et 41 facultés dont 11 offrent également un enseignement en droit. Dans ce contexte relativement concurrentiel, l'Université de Dar Al-Uloom se démarque par son ancienneté et son expérience. Elle a su tirer les enseignements de ces dix dernières années et a souhaité prendre un nouveau virage en adaptant son offre de formation au marché du travail et en multipliant les liens avec le monde professionnel. Dans cette perspective, de nombreux accords avec le monde socio-professionnel ont été conclus. La création d'un neuvième semestre consacré à un stage l'illustre également. Cette nouvelle stratégie semble porter ses fruits puisqu'après avoir connu une baisse significative des inscriptions entre 2015 et 2018 (passant de 308 inscrits à 137), les nouveaux étudiants inscrits en 2020 sont au nombre de 224 (Fiche Annexe 2, p. 5).

L'Université de Dar Al-Uloom a su nouer des liens privilégiés avec l'Université du Roi Saoud, favorisant la mobilité réciproque, tant des étudiants (durant le semestre d'été avec le statut d'étudiants visiteurs) que des enseignants.

Au plan régional, l'Université accueille quelques étudiants d'États voisins. Mais cette mobilité régionale demeure assez embryonnaire. L'offre de formation grandissante dans les pays du Golfe n'est pas étrangère à cette faible attractivité régionale (Rapport d'autoévaluation, p. 28).

2. L'articulation entre la formation et la recherche

L'Université Dar Al-Uloom entend développer les aptitudes à la recherche scientifique des étudiants grâce à un enseignement portant sur « les fondements de la recherche juridique ». Ceci étant, cet enseignement vise plus à développer les capacités des étudiants à identifier les sources dont ils ont besoin pour répondre aux questions qui leur sont posées qu'à les sensibiliser à la recherche juridique en tant que telle. Pour autant, un tel cours est indispensable, à supposer que les étudiants souhaitent poursuivre en master. En outre, la mise en place de tribunaux fictifs est sans doute de nature à éveiller leur curiosité et à favoriser le développement de la recherche à leur niveau.

S'agissant des enseignants, ces derniers doivent statutairement consacrer une partie de leur temps de travail à la recherche (5 heures sur leurs 40 heures de service). Cependant, les recherches apparaissent pour l'heure essentiellement d'ordre individuel et les enseignants n'ont pas, lors de l'audition, fait état de projets de recherche collective très précis. Il n'en reste pas moins qu'ils ont souligné être soutenus financièrement par l'Université pour participer à des manifestations scientifiques à l'étranger et ont fait état d'un accord conclu avec l'Université du Michigan. Le rapport d'autoévaluation quant à lui précise que l'Université octroie des aides financières pour mener à bien des projets de recherche (Rapport d'autoévaluation, p. 14).

Au regard des ambitions de l'Université et de sa volonté de multiplier les masters, il apparaît essentiel que la recherche soit à l'avenir mieux valorisée et encouragée.

Pour mener à bien les recherches des étudiants et des enseignants, l'Université a décidé de renforcer son fonds documentaire et a souscrit des abonnements numériques à un certain nombre de bases de données internationales.

3. L'adossement au monde professionnel

La Faculté de droit de l'Université Dar Al-Uloom a su créer un réseau de professionnels très performant. Des accords ont en effet été conclus avec un certain nombre d'organismes privés, notamment des cabinets d'avocats. Ces structures accueillent de nombreux étudiants lors du stage de fin d'études (Rapport d'autoévaluation, p. 13). L'Université peut donc s'appuyer sur un solide réseau de partenaires incluant les *alumni*, qui prennent notamment part à la semaine de recrutement organisée par l'Université. Les étudiants ne semblent pas rencontrer de difficultés de recrutement au terme de leurs études.

Ces liens privilégiés avec le monde professionnel se traduisent aussi dans la mise en place du Conseil consultatif de la Faculté, organe composé essentiellement de professionnels chargés d'émettre des avis sur les futures orientations stratégiques de l'Université. Lors des auditions, le comité n'a néanmoins pas été en mesure d'apprécier l'influence de ce comité sur les décisions prises par l'Université.

Les débouchés des étudiants à l'issue de leur formation étant principalement dans le secteur public, l'Université gagnerait sans doute à développer des liens avec des institutions publiques. Il a été fait état lors de la visite de négociations en cours avec le ministère de la Justice afin d'accueillir les étudiants au sein des tribunaux. Il s'agirait là d'une négociation concernant l'ensemble des établissements universitaires d'Arabie saoudite.

4. Les liens avec les universités étrangères

Le rapport d'autoévaluation n'a pas mis en avant de partenariats particuliers conclus avec des universités étrangères, ni de projets en cours. Les étudiants sont pour l'heure peu mobiles. La raison en est simple : l'université Dar Al-Uloom a privilégié une formation visant à répondre aux besoins du marché local. De ce fait, les étudiants ont principalement pour objectif d'avoir des connaissances qui leur permettent d'intégrer une institution publique ou privée présente sur le marché national. Il n'y a donc pas une forte demande de la part des étudiants. Les entretiens, particulièrement les échanges avec les étudiants et les *alumni*, ont permis de vérifier ce point.

La Faculté entend néanmoins tenir compte des méthodes d'enseignements pratiquées à l'étranger, comme en témoigne la mise en place de la « Commission des évaluations comparatives des programmes ».

DOMAINE 3. ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

1. La structure de la formation

L'organisation pédagogique de la formation s'inscrit dans le cadre national posé par le Règlement des universités privées (fourni en annexe du dossier). Ce règlement prévoit que la licence fonctionne suivant un système de niveau. La licence doit compter au minimum huit niveaux, dont chacun doit s'étaler sur un semestre.

La Licence en droit de l'Université Dar-Al Uloom est composée de neuf niveaux, c'est-à-dire neuf semestres, étant entendu que :

- Le niveau 1 est un semestre de propédeutique, obligatoire pour tous les étudiants. Il n'est pas destiné à l'étude du droit, son but étant de permettre aux étudiants de perfectionner leurs compétences transversales (en rédaction, en anglais, en informatique, etc.).
- Le dernier semestre de la formation (semestre 9) est entièrement consacré au stage.

Par conséquent, seuls les niveaux 2 à 8 sont consacrés aux enseignements juridiques.

La Licence (incluant le niveau 1 préparatoire) est composée au total de 140 crédits heures répartis de la façon suivantes :

- Programme préparatoire de l'Université : 20 crédits heures
- Enseignements obligatoires de l'Université : 2 crédits heures
- Enseignements obligatoires de la Faculté de droit : 112 crédits heures
- Enseignements optionnels de la Faculté de droit : 6 crédits heures

Chaque semestre dure quinze semaines. Ce qui signifie qu'un cours de 3 crédits heures représente 45 heures d'enseignement (3 crédits heures par semaine X 15 semaines = 45 heures).

Chaque semestre, l'étudiant doit suivre au minimum 12 crédits heures et au maximum 18 crédits heures (il est toutefois possible de suivre 20 crédits heures en fin de cursus). Le nombre de crédits pouvant être choisi par l'étudiant dépend des résultats obtenus : plus les résultats obtenus sont satisfaisants, plus l'étudiant peut prendre de crédits heures par semestre (dans la limite minimale et maximale précédemment indiquée) et vice-versa.

Compte tenu de ce système, la Licence en droit s'obtient, en principe, en 4,5 ans (y compris l'année préparatoire).

Le plan de cours du programme de la Licence en droit (fourni en annexe du dossier) poursuit une logique de spécialisation progressive : les cours se spécialisent au fur et à mesure des niveaux, et le plan de cours précise les prérequis nécessaires pour suivre un cours de niveau supérieur. Par exemple, pour suivre le cours « Sources des obligations » au niveau 3 (Law 1114), il est nécessaire d'avoir validé le cours « Introduction au droit » au niveau 2 (Law 1101).

La quasi-totalité des cours est obligatoire pour l'étudiant (soit 38 matières rendues obligatoires par le Règlement des universités). Durant le cursus, l'étudiant peut choisir deux cours parmi les neuf cours optionnels proposés par la Faculté (soit 6 crédits heures comme indiqué précédemment).

Pour obtenir le diplôme, l'étudiant doit suivre les 140 crédits-heures du programme et obtenir une moyenne équivalente à 2.00 sur 5.00. Les règles relatives aux examens (conditions d'obtention, déroulement, corrections des copies, etc.) sont indiquées dans le « Règlement des études et des examens du cycle universitaire » (*Document transmis en annexe*).

2. Les enseignements sont en relation avec les exigences du monde socioéconomique

La Licence en droit a un double objectif : la poursuite des études au niveau master et l'insertion professionnelle des diplômés. Le nouveau plan de cours de la formation (2018) et le nouveau plan stratégique de l'université pour 2020/2025 manifestent la volonté de prendre en compte les exigences du monde socio-économique.

Les résultats attendus à l'issue de la licence en droit sont traduits en termes de *learning outcomes* (Document fourni en annexe). Ces résultats sont déclinés en trois catégories : les savoirs, les compétences (savoir-faire) et les valeurs (savoir-être).

Les acteurs du monde socio-économique sont étroitement associés au pilotage de la formation par le biais du Conseil consultatif de la Faculté. Ils ont ainsi participé à l'élaboration de la nouvelle offre de formation et du nouveau plan de cours.

Par ailleurs, le programme met l'accent sur les aspects professionnalisants. À ce titre, le nouveau plan de cours a introduit un neuvième semestre (contre huit auparavant) entièrement consacré au stage.

Les matières enseignées tiennent également compte des exigences du marché de l'emploi au sens où les matières enseignées sont très variées, d'une part, et allient aspects théoriques et pratiques, d'autre part. On trouve ainsi, y compris parmi les matières obligatoires, des matières spécialisées qui revêtent une forte dimension pratique (Droit de l'arbitrage, Law 1320, Droit maritime, Law 1325, par exemple). On trouve également des enseignements à vocation professionnalisante, à l'instar de l'enseignement intitulé « Plaidoiries » (Law 1214) ou « Fondements de la recherche juridique » (Law 1115).

3. Le stage : un objectif majeur du programme

La licence en droit dispose de son propre « Guide des stages » qui précise toutes les informations utiles (les objectifs, l'organisation, l'évaluation du stage, etc.).

Ainsi qu'il a déjà été mentionné, le nouveau plan de cours a introduit un neuvième semestre entièrement consacré au stage. Ce stage s'effectue pendant au moins un semestre, avec un minimum de 12 heures par semaine (p. 4 du Guide des stages).

C'est uniquement lorsque l'étudiant a réalisé les 107 crédits heures prévus par le plan de cours pour les semestres 1 à 8 qu'il peut effectuer le stage prévu au semestre 9. Le stage est obligatoire, mais il peut être externe ou interne.

Le stage interne est réalisé au sein de la Faculté et prend la forme d'un procès fictif. Ce type de stage n'est envisagé qu'à titre exceptionnel, c'est-à-dire en tant que modalité alternative si l'étudiant ne parvient pas à trouver un stage externe. Lors des visites, les enseignants et l'équipe de direction de la Faculté ont assuré que tous les étudiants actuellement en stage étaient en stage externe.

C'est donc le stage externe, réalisé dans des structures privées (spécialement des cabinets d'avocats) ou des institutions publiques (juridictions ou ministères), qui constitue le principe. Les accords signés avec divers partenaires du monde socio-économique permettent notamment aux étudiants de trouver une structure d'accueil. En cas de difficultés, l'Unité de la formation aide l'étudiant à trouver son stage (cette unité est pilotée par le Doyen, assisté par un coordinateur qui est un agent administratif).

Le stage doit permettre à l'étudiant d'acquérir des compétences pratiques additionnelles. Pour s'assurer de son efficacité, il est piloté à la fois par un enseignant (superviseur académique) et par l'organisme qui reçoit l'étudiant en stage (superviseur au sein de l'organisme de formation). En outre, il donne lieu à un rapport de stage soumis à évaluation.

4. La consolidation des compétences acquises : vers l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études

L'un des deux objectifs de la Licence en droit est l'insertion professionnelle des diplômés. Pour réaliser cet objectif, la Faculté a conclu de nombreux partenariats avec les acteurs du monde socio-économique. En outre, le programme permet aux étudiants d'acquérir les compétences pratiques nécessaires, avec des enseignements spécialisés et une forte dimension pratique. Par exemple, dans certains cours, comme celui de Droit pénal, les étudiants s'exercent au procès fictif. La politique de stage mise en œuvre par la Faculté s'inscrit également dans cette perspective de professionnalisation.

L'autre objectif de la Licence en droit est la poursuite d'étude au niveau master, en Arabie Saoudite ou à l'étranger. Les matières enseignées permettent à l'étudiant d'acquérir des bases solides, cohérentes avec l'objectif de la poursuite d'études au niveau master dans le Royaume.

En revanche, le programme rend la poursuite d'étude à l'étranger difficilement envisageable : d'une part, c'est le système de droit local qui est étudié (le droit étranger, notamment le droit de la *common law*, n'est pas étudié) ; d'autre part, les cours d'anglais sont peu nombreux.

Comme l'exige le Règlement des universités, les enseignements se déroulent en langue arabe. La formation propose toutefois deux cours optionnels enseignés en anglais : terminologie juridique (Law 1309) et droit du commerce international (Law 1422). Lors des visites, il est apparu que ces options étaient peu choisies par les étudiants. Les étudiants nous ont indiqué que ces enseignements ne leur semblaient pas nécessaires au vu de leurs objectifs professionnels : ils souhaitent essentiellement intégrer le marché du travail saoudien, ce qui nécessite de connaître le droit local et de maîtriser la langue arabe.

Les compétences transversales, comme les cours de langue anglaise ou les compétences informatiques, n'ont lieu qu'au cours du niveau préparatoire, dans des proportions assez faibles. S'agissant de l'anglais, le rapport d'autoévaluation (p. 27) indique au total 45 heures d'enseignement (3 crédits heures X 15 semaines = 45 heures). En revanche, le plan de cours indique 6 crédits heures (ce qui donnerait 6 X 15 = 90 heures d'anglais). Les échanges n'ont pas permis d'éclaircir la question.

5. Les nouvelles technologies au service de la formation

L'Université, moderne, est bien équipée au plan technologique : salles informatiques, blackboard.

Au plan pédagogique, la Faculté utilise le système LMS (Learning Management System). Par le biais de ce système, l'enseignant en charge du cours peut fournir aux étudiants toutes les informations utiles (syllabus du cours, modèles d'examen, date des examens, etc.).

6. Les dispositifs spécifiques d'aide à la réussite

L'aide à la réussite des étudiants est envisagée dans le plan stratégique de l'établissement. Elle passe d'abord par des moyens mis en œuvre au bénéfice de l'ensemble des étudiants. Parmi ces moyens, on peut relever les éléments suivants :

- Un guide de l'étudiant (fourni en annexe du dossier) permet à l'étudiant d'avoir toutes les informations nécessaires (procédures d'inscription aux cours, organisation du cursus, conditions d'acquisition des matières et du diplôme, transfert d'une université à l'autre, etc.).
- Chaque étudiant est accompagné par un conseiller académique (enseignant de la Faculté) durant tout son cursus.
- Parmi ses 40 heures de travail hebdomadaire, chaque enseignant consacre une partie de ses heures à l'accueil des étudiants (heures de bureau) et au suivi des étudiants en difficulté.

À cela s'ajoutent des structures d'aide à la réussite, qui existent à la fois au niveau de l'Université et au niveau de la Faculté.

Au niveau de l'Université, les structures ont essentiellement pour objectif l'orientation des étudiants. Il s'agit du Comité permanent de l'orientation académique et du Centre d'orientation et du développement professionnel.

Au niveau de la Faculté, on trouve d'autres structures :

- L'unité chargée des affaires étudiantes et de l'orientation académique : elle traite des questions académiques et des problèmes rencontrés par les étudiants. En cas de plaintes ou de difficultés, les étudiants peuvent s'adresser directement à cette unité. Cette unité est dédoublée : l'une est pilotée par le vice-doyen pour les étudiants, l'autre l'est par la vice-doyenne pour les étudiantes.
- La commission d'aide aux étudiants en difficulté. Cette commission étudie la situation de chaque étudiant en difficulté et peut, par exemple, proposer des cours renforcés. Lors des entretiens, il nous est indiqué que ces cours renforcés concernent environ 3% des étudiants.

Pour finir, on peut noter que la situation des bons étudiants est également prise en compte, puisqu'elle peut conduire à une diminution des frais d'inscription (p. 26 du rapport d'autoévaluation).

7. La mobilité des étudiants

La mobilité, entrante et sortante, des étudiants est quasi exclusivement régionale, au sens où elle concerne des pays voisins (Syrie, Yémen, Koweït, principalement). En outre, elle s'effectue dans de faibles proportions.

DOMAINE 4. PILOTAGE DE LA FORMATION

1. Les Conseils de la formation

Le Doyen de la Faculté préside le Conseil de la Faculté qui se compose des 2 Vice-doyens, des 2 Chefs de département et de 3 autres membres désignés par le Conseil de l'Université sur proposition du Conseil de la Faculté. Ces membres sont des enseignants de l'Université. La composition du Conseil de la Faculté se révèle conforme au Règlement des Universités Privées (art. 24).

Le Doyen de la Faculté préside également le Conseil consultatif de la Faculté, constitué de 9 personnalités dont 8 extérieures à l'Université. Toutes jouissent d'une notoriété et sont reconnues pour leurs compétences en droit.

Ce Conseil original se réunit une fois par an à la demande de son président et dispose du pouvoir d'émettre des recommandations à destination du Conseil de la Faculté. Au titre de celles-ci, il convient de citer l'ajout à venir au sein de l'offre de formation d'un Master en droit du sport et d'un autre en droit du travail. Le Conseil consultatif a également proposé que la pratique des stages soit élargie au sein des différentes formations de la Faculté.

De façon plus générale, le Conseil consultatif concourt à la définition des plans stratégiques de la Faculté et de ses orientations, notamment sur le plan du positionnement au sein de l'environnement socio-économique.

Les organes du pilotage de la formation comptent également le Conseil consultatif des étudiants, composé de 10 étudiants « distingués ». Ce Conseil a fait l'objet d'une unification récente entre ses membres étudiants et étudiantes. La sélection de ceux-ci s'opère sur la base du volontariat après proposition de la Faculté. Ce Conseil est particulièrement actif, comme en témoigne la variété des questions soulevées. Au titre de ces dernières, on

peut citer la problématique des cours dispensés à distance pendant la pandémie de Covid19, celle des absences à ces cours et celle des modalités de rattrapage pour les examens de contrôle continu et final. Le Conseil se fait l'écho des difficultés concrètes rencontrées par les étudiants tels que les soucis de connexion à Internet lors des cours en distanciel ou encore les incertitudes liées au déroulement des examens à distance.

Le Conseil consultatif des étudiants se réunit trois fois par semestre. Il joue un rôle essentiel pour l'intérêt de tous les étudiants de la Faculté, qu'ils soient membres ou non de cet organe de pilotage.

Les différents conseils en place traduisent ainsi une bonne participation des étudiants et de personnalités extérieures à la Faculté au pilotage de la formation.

2. Les Commissions de la formation ²

Elles sont très nombreuses puisqu'on en compte 18. Le tiers d'entre elles a été créé à l'occasion de la présente demande d'accréditation : la Commission du service de la communauté, la Commission scientifique, la Commission de la recherche scientifique, la Commission des évaluations comparatives des programmes, la Commission du plan stratégique de la Faculté et la Commission des étudiants-es en difficulté.

La Commission des droits des étudiants a fait l'objet d'une récente unification, à l'instar du Conseil consultatif des étudiants. Ce n'est en revanche pas le cas de la Commission aux affaires estudiantines qui existe toujours sous la forme de 2 commissions distinctes selon le genre des étudiants et étudiantes. Lors de leur audition, les responsables de la formation ont annoncé l'unification prochaine de ces 2 commissions, ce qui favorisera une plus grande cohérence de l'ensemble des organes de pilotage.

Plusieurs des commissions en place peuvent sembler dotées des mêmes fonctions et finalités. C'est notamment le cas de la Commission scientifique et de la Commission de la recherche scientifique. Toutefois, les entretiens passés avec les responsables de ces commissions ont permis de comprendre et de délimiter les missions propres à chacune. Ainsi, la Commission scientifique est en charge des étudiants et non des enseignants. Elle traite notamment les problèmes liés au plagiat et elle contrôle les contenus des écrits réalisés par les étudiants.

La Commission de la recherche scientifique s'occupe, quant à elle, de la recherche réalisée par les enseignants.

Pareillement, la Commission des activités estudiantines se consacre aux activités des étudiants stricto sensu telles que la participation de ceux-ci à des colloques. En revanche, les Commissions aux affaires estudiantines revêtent une fonction plus académique puisqu'elles traitent des questions d'absence aux examens (recevabilité des justificatifs d'absence notamment).

La Commission des évaluations comparatives des programmes est imposée par la politique qualité du pays.

Concernant le pilotage de ces nombreuses commissions, le Comité regrette le faible nombre de commissions placées sous la responsabilité de la Vice-doyenne : une contre six pour le Vice-doyen. Les responsables de la formation ont indiqué lors des auditions que ce déséquilibre s'explique par le fait que la Vice-doyenne ne s'occupe que des affaires relatives aux étudiantes. Le Comité estime néanmoins que les responsabilités des différentes commissions pourraient faire l'objet d'une meilleure répartition pour un partage plus égal des différentes tâches.

Aux côtés de ces conseils et commissions, d'autres organes ou fonctions classiques participent au pilotage de la formation. C'est le cas des 2 Vices-doyens, des 2 chefs de département et des 2 Conseils de département. La fonction et la composition de ces organes est conforme au Règlement des Universités privées (art. 23, 27 et 26).

3. L'équipe pédagogique

Elle se compose de 17 enseignants pour le Département de droit privé et de 14 enseignants pour le Département de droit public. Les grades de ces enseignants sont variés : Professeur, Professeur associé, Professeur assistant et Conférencier.

En outre, l'équipe pédagogique comprend 10 intervenants extérieurs à la formation. Ces intervenants sont issus soit d'autres universités saoudiennes, soit du secteur privé.

L'équilibre ainsi réalisé entre les enseignants internes à la Faculté et les intervenants extérieurs à celle-ci semble bon.

² NB : l'Unité de la qualité est envisagée plus loin dans le Rapport, au titre du développement sur la « Qualité et les mesures d'éthique ».

4. L'évaluation des connaissances et compétences

Conformément aux dispositions nationales du Règlement des études et des examens du cycle universitaire (art. 1, 22 et 23), chaque matière dispensée dans le cadre de la formation est notée sur 100 points. Ces points sont partagés entre un contrôle continu (60 points) et un examen final (40 points).

Le même Règlement (art. 23) prévoit que les examens du contrôle continu doivent comporter des épreuves écrites et orales.

Le Règlement (art.9) impose en outre à l'étudiant une obligation d'assiduité aux cours dispensés pour pouvoir se présenter à l'examen final. Sa présence aux cours magistraux et travaux pratiques doit être d'au moins 75 %.

La validation de la matière par l'étudiant suppose l'obtention d'au moins 60 points. En fonction de la note obtenue, l'étudiants se voit attribuer des mentions correspondant à des lettres : D (Passable): (60-64), D+ (Passable élevé): (65-69), C (Bien): (70-74), C+ (Bien élevé): (75-79), B (Très bien): (80-84), B+ (Très bien élevé): (85-89), A (Excellent): (90-94), A+ (Excellent élevé): (95-100).

Concernant la session de rattrapage, l'examen partiel peut faire l'objet d'un rattrapage mais pas l'examen final, sauf circonstances médicales exceptionnelles. L'absence de principe d'une session de rattrapage est imposée par le Règlement des études et des examens du cycle universitaire, de même que la possibilité de bénéficier d'un rattrapage pour des raisons exceptionnelles (art. 12).

5. Les effectifs de la formation

Les procédures d'inscriptions au sein de la formation sont gérées par les services administratifs dédiés aux admissions des étudiants. Les conditions d'inscription à la formation sont régies par le Règlement des études et des examens du cycle universitaire (art. 2 et s.).

L'information des étudiants concernant la marche à suivre pour s'inscrire est assurée par le site Web de la Faculté qui met à leur disposition un guide spécifique.

Les tableaux fournis dans le dossier (p. 40) révèlent que le nombre total d'étudiants inscrits sur les 5 dernières années connaît une légère baisse depuis deux ans, mais le nombre d'étudiants nouvellement inscrits est en hausse sur cette même période.

6. Information sur le devenir des diplômés

Cette information est obtenue grâce à une collaboration entre l'Unité des diplômés de la Faculté et le département de l'Université en charge des affaires des diplômés. L'Unité des diplômés transmet en effet à ce département la liste des étudiants achevant leurs études à chaque fin de semestre.

Le suivi du devenir des étudiants permet de garder un contact avec eux, de savoir quels emplois ils occupent et de les mettre en relation avec les étudiants de la formation. Il permet également d'adapter, si besoin, l'offre de formation.

Les éléments figurant dans le rapport d'autoévaluation montrent l'existence d'un suivi des diplômés, mais ils ne permettent pas une analyse fine, dans la mesure où seules sont mentionnées l'insertion professionnelle et la poursuite d'études, sans plus de précision.

7. Qualité et éthique

Assurance qualité au sein de la formation

Le dossier présente au titre des nouveautés la création d'une Unité qualité. En réalité, l'Unité qualité vient remplacer l'ancienne Commission qualité. Cette Unité chapeaute deux Commission qualité qui sont rattachées à chaque département : droit privé et droit public. Chacune de ces commissions gère la Licence et le Master du département auquel elle est rattachée.

L'Unité qualité de la Faculté travaille de concert avec la Commission qualité de l'Université, afin d'assurer une cohérence de la démarche qualité au sein de l'établissement.

L'Unité de la qualité est présidée par le Chef du département de droit public sur décision du Doyen avec approbation du Président de l'Université.

Les objectifs de l'Unité qualité sont nombreux et ambitieux. Ils témoignent de l'importance qu'accorde la Faculté à la démarche qualité de sa formation. Cette Unité prévoit notamment l'évaluation par les étudiants de leurs enseignants et de leurs enseignements. Les étudiants doivent obligatoirement procéder à l'évaluation de leurs enseignements pour être autorisés à passer les examens. Cette évaluation se réalise de façon anonyme en ligne lorsque l'étudiant se connecte à son espace numérique de travail avec ses identifiants personnels. L'évaluation des enseignants par les étudiants est en revanche facultative.

Mesures anti-fraude et/ou anti-plagiat et/ou anti-corruption

Le dossier fournit peu d'éléments concernant ces mesures.

Concernant les mesures anti-fraude, il cite les dispositions du Règlement des études et des examens du cycle universitaire (art. 38) et l'existence d'une Commission de discipline de l'Université destinée à sanctionner les étudiants auteurs de fraudes.

Concernant les mesures anti-plagiat, le dossier évoque un dispositif, le logiciel informatique anti-plagiat, mis à disposition par l'Université, mais sans en détailler la mise en œuvre et l'efficacité.

Le Comité aurait souhaité que des informations plus précises soient communiquées sur ces questions importantes.

V. CONCLUSION

Le programme permet à l'étudiant d'acquérir les connaissances et les compétences juridiques attendues à l'issue d'une licence en droit. Il offre en effet une offre de formation complète au droit local, alliant enseignements de base et enseignements plus spécialisés.

La spécialisation progressive est parfaitement mise en place. Le plan de cours est cohérent et lisible. L'étudiant est guidé tout au long de son cursus grâce au plan de cours et à son conseiller académique. Il bénéficie également de structures dédiées à l'orientation et au soutien en cas de difficultés.

Le programme attache une importance particulière à la dimension professionnalisante, comme le révèle le nombre important de partenariats avec le monde socio-économique et les crédits heures à finalité professionnelle. Il convient de préciser que cette dimension professionnalisante ne pénalise pas la dimension théorique, les matières enseignées étant complètes et variées. Le programme réalise donc un très bon équilibre entre connaissances théoriques et connaissances pratiques.

La révision du programme tous les quatre ans permet de s'assurer que le programme de la Licence en droit est en adéquation avec les exigences du monde socio-économique. C'est un point important dans la mesure où l'offre de formation s'inscrit dans un contexte fortement concurrentiel : en effet, le même diplôme est offert par 8 facultés publiques et 11 facultés privées (p. 12 du rapport d'autoévaluation).

Le nombre d'étudiants inscrits en Licence de droit a légèrement diminué depuis 2019. En revanche, depuis la même année, le nombre d'étudiants nouvellement inscrits a augmenté (p. 5 du rapport d'autoévaluation). Les entretiens ont permis de comprendre que cette hausse était la conséquence du nouveau plan de cours, plus professionnalisant que le précédent. Le nouveau semestre (semestre 9), entièrement dédié au stage, caractérise cette dynamique volontairement professionnalisante de la Licence en droit. Ainsi, cette nouvelle orientation du plan de cours actuel, spécialement à travers le stage externe, est un facteur d'attractivité de la formation dans son environnement concurrentiel.

En revanche, le programme ne laisse qu'une faible place à la dimension internationale, ce qui avait déjà été indiqué comme un point faible lors de la précédente évaluation par le Hcéres en 2015. En effet, le programme laisse peu de place à l'enseignement des langues étrangères (l'anglais n'étant enseigné qu'au niveau préparatoire). Par la suite, les étudiants ont simplement la possibilité durant leur cursus de choisir, en option, deux cours de droit enseignés en anglais. Le faible taux de mobilité internationale (entrante et sortante) confirme la faiblesse de la dimension internationale de la formation.

Les échanges lors des entretiens ont permis de montrer qu'il s'agissait d'un choix stratégique de la Faculté : dans la mesure où les diplômés ont majoritairement vocation à intégrer le marché de l'emploi saoudien, la formation leur permet d'acquérir les connaissances juridiques nécessaires, c'est-à-dire la maîtrise du droit local ; suivant la même logique, la maîtrise de la langue anglaise n'est pas jugée nécessaire. Pourtant, l'ouverture à des systèmes juridiques étrangers et la maîtrise d'une langue étrangère sont toujours enrichissants pour les étudiants. On peut également relever une inadéquation entre le manque d'ouverture de la formation à l'international et l'objectif affiché de poursuites d'études à l'étranger (p. 9 du rapport d'autoévaluation) : le programme actuel ne le permet pas.

POINTS FORTS :

- La politique en matière de stage
- Le nombre et l'effectivité des partenariats avec le monde socio-économique
- Le pilotage clair et organisé.

POINTS FAIBLES :

- L'ouverture insuffisante à l'international
- L'imprécision du suivi des diplômés
- La concentration des fonctions de pilotage en dépit de la pluralité des fonctions existantes.

RECOMMANDATIONS POUR L'ETABLISSEMENT

Lors de sa première évaluation en 2015, le Hcéres avait relevé quelques points faibles de la formation : le suivi des diplômés, le manque d'ouverture à l'international et l'offre documentaire insuffisante de la bibliothèque.

S'agissant de la bibliothèque, l'Université a su réagir, notamment en concluant des accords avec des bibliothèques numériques pour permettre l'accès à des ressources en ligne, au profit des enseignants et des étudiants.

En revanche, la dimension internationale de la formation constitue aujourd'hui encore un de ses points faibles, d'autant que l'Université affiche la poursuite d'études en master à l'étranger comme l'un de ses objectifs (p. 9 du rapport d'autoévaluation). Par ailleurs, la stratégie du programme de la Licence en droit se décline à la fois au niveau local/national et au niveau régional/international (Document transmis en annexe : « Stratégie du programme de la Licence de droit », p.3). Compte tenu de ces objectifs affichés, la dimension internationale du programme semble encore insuffisante. L'étude SWOT réalisée par l'Université va également en ce sens. Dans cette perspective, le volume d'enseignement de la langue anglaise gagnerait à être augmenté et cet enseignement mériterait d'être rendu obligatoire tout au long du cursus. Il serait également utile de développer des partenariats avec des universités étrangères afin d'encourager la mobilité internationale des étudiants et des enseignants.

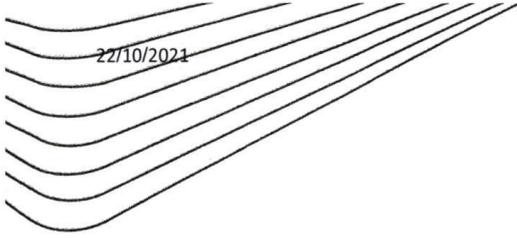
En outre, l'essor des questions liées à l'arbitrage, à l'investissement étranger ou encore au commerce international au sein du Royaume rendrait sans doute intéressant un décloisonnement du contenu de la formation : l'étude de systèmes juridiques étrangers, spécialement en droit commercial, pourrait être pertinente pour satisfaire aux nouvelles exigences du marché de l'emploi.

De la même façon, le point relatif au suivi des diplômés ne semble pas avoir donné lieu à une amélioration significative. La Faculté garde des liens avec ses anciens étudiants grâce aux réseaux sociaux, ou en les invitant à certaines manifestations, ou encore en les intégrant dans la vie participative de la formation. L'Université a d'ailleurs créé un Bureau des *Alumni*, destiné à entretenir les liens avec ses diplômés. Lors des entretiens, le devenir des étudiants diplômés a été évoqué mais le dossier ne contient pas de chiffres précis. Il conviendrait par conséquent d'améliorer le suivi des diplômés, afin de perfectionner le retour d'expérience et, partant, l'offre de formation.

Hormis les points qui avaient été soulignés par le Hcéres en 2015, la Faculté a engagé plusieurs changements, preuves de son dynamisme : le nombre d'enseignants titulaires a augmenté ; un nouveau plan de cours a été adopté (2018) ; l'Université a mis en place un nouveau plan stratégique (2020/2025) ; un neuvième semestre, consacré au stage, a été ajouté au programme ; le Centre pour l'orientation des étudiants a été créé au sein de la Faculté ; la Commission des droits des étudiants a été créée ; le Conseil consultatif des étudiants a été unifié. D'autres projets sont en cours, comme par exemple, la création de masters supplémentaires, davantage spécialisés.

Ces évolutions positives illustrent la qualité du pilotage de la formation. Dans le but de maintenir ce dynamisme, d'une part, et de bien distinguer les différentes unités et commissions existantes au sein de la Faculté, d'autre part, il serait peut-être opportun de diversifier les personnes en charge du pilotage. En effet, actuellement, ce sont souvent les mêmes personnes qui sont en charge des responsabilités collectives.

VI. OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT



22/10/2021



جامعة دار العلوم
Dar Al Uloom University

A l'attention de:

Monsieur Thierry Coulhon
Président du HCERES

2, rue Albert Einstein

75013 Paris- France

**Objet: Réponses aux recommandations du rapport du comité des experts-
Evaluation Licence de droit.**

Monsieur le Président,

Permettez-moi d'abord d'adresser mes sincères salutations et remerciements au comité des experts pour le rapport établi dans le cadre de l'évaluation du programme de la licence de droit effectuée entre le 14 et 15 juin 2021.

Quoique le déroulement de l'évaluation se soit passé dans des circonstances imposées par le contexte sanitaire actuel, la faculté de droit de l'université Dar Al-Uloom exprime sa satisfaction pour la lisibilité et l'objectivité des témoignages quant aux efforts fournis pour l'amélioration de la formation depuis la dernière accréditation de 2015.

S'agissant des recommandations mentionnées dans le rapport de l'évaluation, la faculté de droit partage le constat fait par le comité des experts et souhaite apporter les précisions et les éclaircissements sur les points suivants :

1- L'ouverture à l'international:

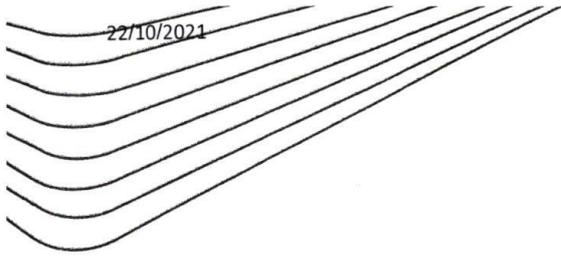
La faculté de droit prête une grande importance à ce volet prévu par le troisième objectif de son plan stratégique 2017-2023, et celui de l'université Dar Al-Uloom 2020-2025.

C'est à cet effet que la faculté de droit avait créé la commission des évaluations comparatives des programmes pour déterminer les points forts des formations étrangères en matière d'enseignement de droit, et d'envisager par la suite l'établissement des relations de jumelage avec ces facultés comme ce fut

1

طب الأسنان Dentistry	الصيدلة والعلوم الطبية التطبيقية Pharmacy and Applied Medical Sciences	الطب Medicine
إدارة الأعمال Business	الهندسة المعمارية والتصميم الرقمي Architecture and Digital Design	الحقوق Law





22/10/2021



جامعة دار العلوم
Dar Al Uloom University

le cas avec la faculté de droit de l'université libre de Bruxelles- ULB¹ (Belgique). Cet accord va permettre à faire de nombreux échanges en matière des programmes, les étudiants, et les enseignants entre les deux facultés.

C'est aussi une nécessité imposée par la vision 2030 du royaume qui exige aux facultés et universités saoudienne de donner une dimension internationale à leurs programmes et diplômes.

2- Le suivi des diplômés:

L'affichage tardif des statistiques par le ministère de l'enseignement n'a pas permis de le souligner à temps dans le rapport de l'autoévaluation pour déterminer le taux des diplômés de la faculté inscrits dans les universités étrangères.

A l'heure de la rédaction du rapport de l'autoévaluation, la faculté ne disposait que des statistiques de 2017 et 2018² ce qui ne permet pas de faire un schéma comparatif à travers les cinq dernières années.

Quant aux diplômés ayant choisi la voie de l'insertion professionnel, la faculté avait chargé le centre d'orientation et du développement professionnel créée en 2019 de coordonner avec le comité des diplômés de la formation afin d'établir des statistiques précises en vue des les publier dans le rapport annuel du programme. D'ailleurs, quelques taux ont été cités à la page 43 du rapport de l'autoévaluation.

¹ <https://www.ulb.be/>

² <https://moe.gov.sa/ar/knowledgecenter/dataandstats/edustatdata/Pages/HigherEduStat.aspx> (Site en arabe)

22/10/2021



جامعة دار العلوم
Dar Al Uloom University

3- La concentration des fonctions de pilotage de la formation:

A la suite de la mise en place des deux masters de droit privé et droit public, la faculté connaît une grande restructuration concernant le pilotage des commissions et unités de la formation.

En effet, en conformité avec la vision 2030 du royaume, la faculté avait procédé à l'unification de nombreuses commissions comme l'a souligné le rapport du comité des experts (paragraphe 1 et 2, page 14).

La faculté de droit compte actuellement assurer une égalité quant au pilotage des commissions et unités de la formation avec la participation de l'ensemble des responsables de la faculté (Doyen, vices-doyen, chefs des deux départements, ainsi les enseignants).

Aussi, l'assurance qualité au sein de la formation exige un partage des responsabilités selon des critères édictés par l'agence nationale pour l'accréditation et l'évaluation (NCAAA), notamment le critère numéro 2 pour l'évaluation des programmes³.

Toutefois, les responsables de la formation de droit réitèrent leurs remerciements à la présidente du comité des experts, les membres du comité, ainsi qu'aux représentants du HCERES.

³ <https://etec.gov.sa/en/productsandservices/NCAAA/AccreditationProgrammatic/Pages/insprogdeve.aspx>

22/10/2021



جامعة دار العلوم
Dar Al Uloom University

Nous espérons que ces éclaircissements vont contribuer à la compréhension des points soulevés par le rapport du comité des experts, ainsi qu'à la prise de la décision adéquate par la commission d'accréditation.

Je demeure à votre disposition pour tout complément d'information, et vous prie d'agr er, Monsieur le Pr sident, l'expression de mes sentiments respectueux.

Fait   Riyadh, le 22 octobre 2021.

Doyen de la Facult  de Droit


Dr. Mufleh bin Rabeen Al-Kahtani



4

طب الأسنان Dentistry	الصيدلة والعلوم الطبية التطبيقية Pharmacy and Applied Medical Sciences	الطب Medicine
إدارة الأعمال Business	الهندسة المعمارية والتصميم الرقمي Architecture and Digital Design	الحقوق Law



Riyadh 13314 - 7222 KSA
tel +966 11 49 49 000
fax +966 11 49 49 490
www.dau.edu.sa



Évaluation et accréditation internationales

DÉCISION D'ACCREDITATION

Licence de Droit

Faculté de Droit
Université Dar Al-Uloom

Arabie Saoudite

Décembre 2021

PORTÉE DE LA DECISION D'ACCREDITATION ÉMISE PAR LE HCERES

Le HCERES a construit son processus d'évaluation fondé sur un ensemble d'objectifs que les formations supérieures doivent poursuivre pour assurer la qualité reconnue en France et en Europe. Ces objectifs sont répartis en quatre domaines communs au référentiel de l'évaluation et aux critères d'accréditation.

Le comité d'experts émet un simple avis relatif à l'accréditation de la formation : c'est la commission d'accréditation qui prend la décision en s'appuyant sur le rapport définitif de l'évaluation de la formation. Cette décision d'accréditation est le résultat d'un processus collégial et raisonné.

La décision prise par le HCERES et relative à l'accréditation n'est pas une décision créatrice de droit, que ce soit sur le territoire français, ou à l'international. La décision relative à l'accréditation de la formation correspond à l'attribution d'un label et n'emporte pas reconnaissance en France du diplôme concerné par la formation accréditée. Le processus d'accréditation du HCERES n'a donc pas d'effet sur le processus de reconnaissance par la France du diplôme ainsi labellisé.

ANALYSE DES CRITÈRES D'ACCREDITATION

DOMAINE 1 : FINALITÉ DE LA FORMATION

Critère d'accréditation

La formation affiche de façon claire et lisible les connaissances et compétences à acquérir. Les étudiants et parties prenantes connaissent les débouchés de la formation en matière de métiers et de poursuite d'études

Appréciation du critère

La Licence de droit a pour objectif de fournir aux étudiants une formation juridique générale qui couvre les principales matières du droit local saoudien. Au-delà des disciplines fondamentales, le programme offre également des matières spécialisées. Le programme permet tout à la fois aux étudiants d'acquérir de larges connaissances juridiques et des compétences pratiques, dans la mesure où il présente une forte dimension professionnalisante.

Les connaissances et les compétences à acquérir sont complètes et elles sont affichées de façon claire. Les objectifs de la formation sont doubles : insertion professionnelle (essentiellement dans le secteur public) et poursuite d'études (en Arabie Saoudite ou à l'étranger). Ces objectifs sont clairement définis et affichés. S'agissant de la poursuite d'études à l'étranger, on peut s'interroger sur la pertinence de l'objectif dans la mesure où le droit étudié lors de la licence est quasi exclusivement du droit local, d'une part, et les cours de langues étrangères sont très peu nombreux, d'autre part. En ce sens, il semble qu'il existe un léger décalage entre le contenu de la formation et l'un des objectifs visés. Toutefois, cela ne remet en cause ni les autres objectifs (poursuite d'études en Arabie Saoudite et insertion professionnelle) ni l'adéquation du contenu du programme vis à vis de ceux-ci.

DOMAINE 2 : POSITIONNEMENT DE LA FORMATION

Critère d'accréditation

La formation a défini un positionnement global adapté à ses finalités incluant une articulation claire avec la recherche, des partenariats académiques et/ou avec le monde socio-économique et culturel, des partenariats nationaux et/ou internationaux.

Appréciation du critère

La Licence de droit proposée par l'Université Dar Al-Uloom se distingue par son ancienneté et son expérience, qui lui permettent de bénéficier d'une excellente réputation. L'environnement étant très concurrentiel, la formation a néanmoins récemment connu une baisse des effectifs. Afin d'accroître son attractivité, le choix a été fait de multiplier les liens avec le monde socio-professionnel et d'adapter l'offre de formation au marché du travail. Cette stratégie a conduit à une augmentation des inscriptions.

Ce sont ces liens privilégiés avec le monde socio-économique qui permettent à la formation de se démarquer. Le positionnement vis-à-vis du monde socio-professionnel est en parfaite adéquation avec les objectifs de la formation.

La formation bénéficie également de partenariats académiques, en particulier avec l'Université du Roi Saoud, située à Riyad. En revanche, les liens académiques avec des universités étrangères sont inexistants.

Du point de vue de la recherche, il existe un partenariat avec l'Université du Michigan. Par ailleurs, les enseignants sont soutenus financièrement pour développer leurs recherches, qui restent pour l'heure individuelles. En réalité, le nombre d'heures allouées à l'enseignement et aux tâches administratives ne laisse que peu de temps aux enseignants pour faire de la recherche. L'adossement à la recherche est satisfaisant si l'on considère le niveau de la licence de droit. En revanche, au regard de l'objectif visant à la poursuite d'études et de la volonté de l'Université de multiplier les masters en droit, il apparaît essentiel que la recherche soit à l'avenir mieux valorisée et encouragée.

DOMAINE 3 : ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Critère d'accréditation

La formation intègre des modules d'enseignement structurés, progressifs, adaptés aux différents publics. Elle permet d'acquérir des connaissances et compétences additionnelles et elle est cohérente avec le contexte socio-économique.

La formation intègre des dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle tels que projets et stages, TICE et innovations pédagogiques.

La formation est ouverte à l'international.

Appréciation du critère

La formation est parfaitement et clairement structurée, suivant une logique de spécialisation progressive. Elle est complète et permet à l'étudiant d'acquérir les connaissances et les compétences attendues dans le contexte socio-économique local. La dimension professionnalisante de la formation constitue d'ailleurs son atout majeur. Elle se concrétise notamment par la réalisation d'un stage durant le neuvième et dernier semestre. Les étudiants bénéficient des nouvelles technologies et de dispositifs d'aide à la réussite.

La formation n'est pas réellement ouverte à l'international, puisque la mobilité transfrontière des étudiants est faible et qu'elle est en réalité quasi exclusivement régionale (mobilité entrante et sortante avec les pays voisins). En outre, les cours de langue anglaise sont peu nombreux et seul le droit local est enseigné. Toutefois ces éléments sont en adéquation avec l'objectif principal de la formation, à savoir l'insertion professionnelle dans le marché local. À ce titre, l'ensemble est cohérent.

DOMAINE 4 : PILOTAGE DE LA FORMATION

Critère d'accréditation

La formation a un dispositif de pilotage clair et opérationnel, incluant la participation des partenaires et des étudiants.

Elle est mise en œuvre par une équipe pédagogique organisée disposant de données précises et à jour.

Les modalités de contrôle des connaissances sont explicites et connues des étudiants.

Les enseignements et les unités de mise en situation professionnelle sont transcrits en compétences.

Des mesures anti-fraude ont été mises en place.

Appréciation du critère

Le pilotage de la formation s'opère via une organisation classique et pyramidale dans laquelle chaque organe est bien identifié. Les différents Conseils en place traduisent ainsi une bonne participation des étudiants et de personnalités extérieures à la Faculté au pilotage de la formation.

Les différents organes/commissions en charge du pilotage peuvent sembler nombreux, mais l'ensemble est clair et bien organisé. Les compétences de chaque instance sont bien définies.

L'Université a mis en place les moyens d'assurer un excellent pilotage de la formation.

DECISION FINALE

Au vu de l'appréciation des critères d'accréditation ci-dessus, la commission d'accréditation prend la décision suivante :

« Décision d'accréditation sans réserve, pour 5 ans ».

La commission d'accréditation attire néanmoins l'attention de l'université sur les points ci-dessous :

- Les activités de recherche sont peu valorisées alors que les enseignants cumulent tâches pédagogiques et administratives.
- L'établissement valorise des cursus internationaux en dépit d'une faible mobilité des étudiants à l'international.
- Le volume d'enseignement de la langue anglaise gagnerait à être augmenté et cet enseignement mériterait d'être rendu obligatoire tout au long du cursus.
- Il serait également utile de développer des partenariats avec des universités étrangères afin d'encourager la mobilité internationale des étudiants et des enseignants.
- En outre, l'essor des questions liées à l'arbitrage, à l'investissement étranger ou encore au commerce international au sein du Royaume rendraient sans doute intéressant un décloisonnement du contenu de la formation : l'étude de systèmes juridiques étrangers, spécialement en droit commercial, pourrait être pertinente pour satisfaire aux nouvelles exigences du marché de l'emploi.
- Il conviendrait d'améliorer le suivi des diplômés, afin de perfectionner le retour d'expérience et, partant, l'offre de formation.
- Dans le but de bien distinguer les différentes unités et commissions existantes au sein de la Faculté, il serait peut-être opportun de diversifier les personnes en charge du pilotage. En effet, actuellement, ce sont souvent les mêmes personnes qui sont en charge des responsabilités collectives.

SIGNATURE

Pour le Hcéres,
Thierry Coulhon, Président,



Date : Paris, 17 décembre 2021



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)